

**DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	12
<b>Quorum atteint</b>	Votants :	14

L'année deux mille vingt-trois, le 20 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, Amandine BOUNIOL, LARAT Cyril, PERROT Paul, PERCHE Stéphane, DELENCRE Florian, REY Christian, GUERIN Freddy, COINTE Catherine.

Date de convocation : 10 novembre 2023

Date d'affichage : 10 novembre 2023

Absents représentés : Nicolas GUICHARD représenté par Paul PERROT, LE MEUR Hélène représentée par GONIN Frédéric.

Absent : POUZIN Laurent

Secrétaire de séance : GONIN Frédéric

**N° 41-2023 – RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE VALENCE ROMANS  
AGGLO**

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2022 de Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Prend acte** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2022, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte par affichage et transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.  
Pour extrait conforme.

Le Maire  
Etienne LARAT

